

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2024

présenté par
M. Véran

ARTICLE 45

À la fin de l'alinéa 54, substituer aux mots :

« du 24 juillet 2019 précitée »

les mots :

« n° 2019-765 du 24 juillet 2019 relative au droit de rectification des informations concernant les bénéficiaires des prestations sociales et des minima sociaux en cas de notification d'indus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.